

Marché à Procédure Adaptée

Dispositif de coordination et d'accompagnement des jeunes à risque de décrochage

Cahier des Clauses Particulières

GIP Réussite Educative de Valenciennes Métropole

2, Place de l'Hôpital Général - C.S. 60227

59305 VALENCIENNES Cedex

Tél : 03.27.096.380

Courriel : pcornette@valenciennes-metropole.fr

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHÉ

OBJET :

Le présent marché a pour objet la mise en place d'un dispositif de prévention et de lutte contre le décrochage intitulé « collectif pour l'avenir des jeunes ».

FORME DU MARCHÉ :

Le présent Marché comprend une tranche ferme et trois tranches optionnelles.

La tranche ferme correspond aux missions demandées dans la phase 1 du présent marché détaillées dans le présent CCP.

Les tranches optionnelles correspondent aux missions demandées dans les phases 2, 3 et 4 du présent marché détaillées dans le présent CCP.

ELEMENTS DE CONTEXTE

La communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole compte 191 819 habitants. Le territoire de Valenciennes Métropole est situé géographiquement au sein du bassin minier et se positionne entre la Métropole européenne de Lille et le sud du Département (Cambrai, Avesnes, Maubeuge).

Même si les projections démographiques prévoient un vieillissement de la population valenciennoise, le territoire reste néanmoins marqué aujourd'hui par sa jeunesse, les **jeunes représentant 35% de la population**.

La présence d'établissements scolaires, primaires et secondaires contribue à l'accueil et au maintien de cette population dans le territoire. Actuellement, trente-et-un collèges publics et six collèges privés, concentrés sur la zone urbaine dense, accueillent 20 000 collégiens (soit 13,9 % de l'effectif du Nord). Les projections des collégiens d'ici 2022 font mention d'une hausse plus forte dans le Valenciennois que dans le département (+ 0,17% dans le Nord)¹.

A l'image de plusieurs bassins d'éducation de l'académie de Lille (plus de la moitié des cantons et de la population), le Valenciennois présente une forte implantation du type « cumul de fragilité économique, familiale, culturelle en milieu urbain² » En effet, les grandes difficultés sociales pèsent sur le système éducatif, car elles ont un effet de masse et concernent de très nombreux établissements. Près de la moitié des collèges publics comptent plus de 60% de professions et catégories sociales (PCS) défavorisées parmi les parents. Même si la situation sociale difficile n'explique pas à elle seule le décrochage scolaire, c'est néanmoins une condition peu propice à la réussite scolaire pour de nombreuses familles.

Un projet de territoire et des dispositifs structurants :

Dès sa création en 2001, Valenciennes Métropole s'est attachée à porter une attention particulière aux personnes les plus en difficulté et à prévenir les mécanismes d'exclusion en portant une politique de la ville forte.

Inscrite aujourd'hui dans le Projet Territorial de Cohésion Sociale (PTCS) élaboré en 2011 et le Contrat de ville 2015-2020 (**Le contrat de ville est téléchargeable sur le site internet de Valenciennes Métropole : <http://www.valenciennes-metropole.fr/solidarite-et-citoyennete/>**), cette ambition co-portée a

¹ Eléments de diagnostic du Conseil Départemental

² Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage ; DEPP, CEREQ, 2014

pour objectif d'inciter à encore plus de solidarité entre les territoires et les habitants en termes de santé, de prévention de la délinquance, d'éducation ou encore d'accès à des services de proximité de qualité.

Les 6 orientations de ce projet de territoire sont :

1. Assurer les effets d'entraînement sociaux et territoriaux du développement économique ;
2. Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins ;
3. Accompagner le renouvellement urbain et favoriser le vivre ensemble ;
4. Favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen ;
5. Prévenir la délinquance et accompagner les victimes ;
6. Lutter contre les nouvelles formes de grandes exclusions

Face à l'enjeu éducatif, il existe sur le territoire plusieurs dispositifs et actions dédiés à l'accompagnement de la jeunesse, qui sont portés par les partenaires institutionnels et associatifs de Valenciennes Métropole :

- *Le dispositif de réussite éducative (DRE) de Valenciennes Métropole*
- *Le dispositif des adultes relais et médiateurs scolaires*
- *L'action sociale des Centres socioculturels de la région de Valenciennes*
- *La prévention spécialisée*
- *Les Plates-formes d'appui et de suivi des décrocheurs du Valenciennois*
- *L'Ecole de la Deuxième Chance du Grand Hainaut*

L'opportunité donnée par l'appel à projet du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) « Projets innovants en faveur de la jeunesse »

Valenciennes Métropole est lauréate de l'appel à projet PIA « Projets innovants en faveur de la jeunesse », géré par l'ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine) qui est destiné à faire levier et a vocation à :

- accompagner la réalisation de projets à forte valeur ajoutée collective et économique, permettant de lutter efficacement contre les inégalités sociales et territoriales.
- amorcer de nouveaux projets en proposant des partenariats innovants, à grande échelle, entre acteurs publics et privés.

Cet appel à projets a comme objectifs :

- De rompre avec l'empilement des dispositifs et des politiques publiques sectorielles,
- De rechercher les synergies, mieux coordonner les interventions à l'échelle d'un territoire,
- D'associer pleinement les jeunes à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques qui leur sont dédiées

A travers ce projet nommé « **Accroche active ! Pour une jeunesse mobilisée et actrice de son avenir** », Valenciennes Métropole souhaite développer une politique jeunesse plus innovante, plus performante et globale sur les trois thématiques suivantes : le décrochage scolaire, l'orientation et les liens aux entreprises ainsi que la mobilité. L'objectif du projet est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 13 à 30 ans.

Pour mettre en œuvre ce projet dans une logique de territoire, Valenciennes Métropole s'appuie sur des structures existantes pour porter les actions permettant d'atteindre les objectifs définis dans le projet « Accroche active ». Le GIP Réussite Educative, par son expérience en matière de politique éducative globale et préventive, s'est positionné comme opérateur contribuant aux enjeux relatifs au décrochage scolaire à travers l'action « **collectif pour l'avenir des jeunes** ».

DESCRIPTION DE LA MISSION

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Si les politiques et actions destinées à prévenir ou à lutter contre le décrochage scolaire ont été soutenues ces dernières années, force est de constater que localement, un certain nombre de jeunes restent encore sans réponses pérennes.

Lors de l'élaboration de la réponse à l'appel à projet, les partenaires mobilisés à travers les groupes de travail ont mis en avant un certain nombre de constats :

- *La période 16-18 ans, correspondant à la fin de la scolarité obligatoire, est souvent décisive pour l'avenir des jeunes.*

- *Les causes fragilisant les parcours des jeunes sont très variées et peuvent se cumuler pour certaines situations (santé, environnement familial, orientation, loisirs, savoirs-être, etc.). Pour apporter une réponse complète et adaptée, il est alors nécessaire d'avoir un regard pluridisciplinaire qu'aucun cadre ne propose à ce jour sur cette tranche d'âge.*

- *Parfois, des réseaux professionnels de proximité existent mais ont besoin d'être consolidés, structurés et animés. Sur d'autres secteurs, des professionnels peuvent se sentir isolés face à certaines situations, ou être confrontés à la limite de leur cadre d'intervention ou de leur compétence sans disposer de relais.*

- *Certains jeunes se retrouvent dans des parcours « déliés », passant d'un interlocuteur à un autre sans qu'il y ait de concertation garantissant la bonne continuité de leur parcours. Cet état alimente une perte de sens et d'énergie à la fois chez le jeune, sa famille et les professionnels.*

- *En matière d'accompagnement, les acteurs sociaux de proximité n'ont pas toujours la latitude ou les moyens pour répondre aux besoins d'accompagnements individualisés des jeunes.*

- *Le passage au lycée, avec l'éloignement du quartier, peut fragiliser certains jeunes: perte de repères, de ressources ou d'appuis, sentiment d'isolement.*

La mission de diagnostic sur le décrochage scolaire confiée par Valenciennes Métropole au cabinet ASDO a également mis en avant les enjeux suivants :

- Enjeu n°1 : Mieux penser l'articulation des dispositifs et des acteurs pour mieux répondre aux besoins

Constats :

- un repérage défaillant des acteurs entre eux
 - des dispositifs sujets à des « mésusages »
 - un manque de continuité dans les actions proposées
 - des relations de travail non homogènes avec les établissements scolaires
 - des dispositifs qui se heurtent et peuvent manquer d'articulation entre eux
 - des publics à la limite des dispositifs qui, du fait de leur profil, ne peuvent accéder à certaines offres
- enjeu n°2 : Mieux repérer et mieux suivre les jeunes en situation de décrochage pour agir plus efficacement

Constats :

- des points aveugles dans le repérage
- des délais parfois important entre le moment où le jeune quitte l'établissement et celui où il est contacté
- des pratiques différentes de signalement selon les établissements
- des informations sur les parcours qui ne transitent pas entre les partenaires
- une difficulté à mobiliser les jeunes en situations de décrochage et un manque de relais

DESCRIPTIF DE LA PRESTATION :

S'inspirant du Dispositif Réussite Educative, qui est mis en place pour les moins de 16 ans sur les territoires en politique de la ville, la mission consiste à développer et animer dans la proximité des instances de concertation (équipes pluridisciplinaires locales) réunissant des acteurs de la jeunesse aux champs de compétences différents dont la mission sera d'analyser la situation des jeunes repérés comme fragiles et de proposer des parcours adaptés.

Pour compléter cette coordination, le dispositif proposera la mise en place d'un accompagnement des jeunes par un professionnel qualifié et spécifiquement dédié à la mission de référent de parcours.

Public visé :

Jeunes âgés de 16 à 18 ans habitants sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, dont le parcours scolaire et/ou de formation est fragilisé.

Objectifs et attentes

Objectifs généraux :

Ils correspondent aux 2 profils de jeunes visés par le projet :

- Sécuriser des parcours scolaires ou de formation lorsque des signes de fragilités apparaissent
- Remobiliser le jeune en situation de décrochage autour d'un parcours

Objectifs spécifiques :

- Développer et assurer une veille multi partenariale de proximité afin de répondre de manière réactive aux besoins que peuvent rencontrer les jeunes présentant des signes de fragilités.
- Permettre une approche globale du jeune, tant de ses difficultés que de ses potentialités, pour construire ou sécuriser avec lui un parcours destiné à le mettre en situation de réussite.
- Améliorer la mobilisation des acteurs éducatifs locaux et des dispositifs existant autour des parcours de jeunes.
- Mettre le jeune et sa famille au cœur du dispositif et les considérer comme acteurs du parcours en les associant à toutes ses étapes.
- Proposer un accompagnement spécialisé et souple en capacité d'accrocher les jeunes aux actions proposées, de lever les freins identifiés, de faire le lien avec les professionnels de proximité pouvant être ressource

Résultats attendus

- Mise en place et animation régulière d'un réseau coordonné d'acteurs locaux permettant de repérer et accompagner des jeunes âgés de 16 à 18 ans habitant sur la CAVM, identifiés comme étant sur la voie du décrochage
- Mise en place d'un cadre d'échange sécurisé favorisant le regard croisé sur des parcours individuels de jeunes
- Accompagnement social et éducatif spécialisé, basés sur la libre adhésion du jeune et de sa famille
- Evaluation régulière transmise dans le cadre d'un rapport trimestriel à transmettre conformément aux attentes de l'ANRU
- Production d'un bilan final à l'issue de l'action
- Participation aux instances organisées par la CAVM pour le suivi du projet « Accroche active »

Déclinaisons en Missions :

Mission « Animation des travaux des équipes pluridisciplinaires locales » :

Plusieurs équipes pourraient être développées sur l'agglomération et réunir les acteurs de proximité. Le rôle de ces équipes consiste à :

- Apporter un regard croisé et global sur la situation du jeune pour mieux la comprendre : tenir compte de son parcours scolaire, mais aussi de sa vie sociale, de son environnement familial ou de sa santé.
- Apporter des réponses variées et articulées : La présence des différents partenaires autour de la situation du jeune permet de veiller à ce que les dispositifs, outils ou actions existantes sur le territoire soit bien mobilisés pour le jeune. Leur association garantit également la mise en cohérence des interventions de chacun pour un parcours concerté et « intelligent ».
- Assurer le suivi régulier des préconisations faites au jeune.

Mission Accompagnement :

L'intervention d'un professionnel spécialisé dans l'accompagnement des publics jeunes, qui serait en capacité de faciliter la mise en parcours et d'en lever les freins a été identifié comme une première réponse à apporter en amont de toute action. Les Missions de ce référent de parcours sont principalement de :

- Créer les conditions de confiance indispensables à la mobilisation du jeune
- Aider à comprendre la situation du jeune et identifier les leviers
- Participer à la construction du parcours
- Mobiliser les ressources et partenaires nécessaires à l'atteinte des objectifs du parcours du jeune
- Accompagner, même physiquement si nécessaire, le jeune et sa famille dans la mise en œuvre des préconisations
- Participer à l'évaluation du parcours.

Mission Evaluation :

Le titulaire proposera une démarche complète d'évaluation en lien avec le GIP Réussite éducative et la démarche « accroche active » de Valenciennes Métropole. Cette démarche associera les différents partenaires du projet ainsi que les jeunes et leur famille.

Le prestataire sera amené à produire et présenter :

- Des rapports intermédiaires pour alimenter les travaux des comités de pilotage et / ou comités techniques. Les synthèses seront diffusées aux partenaires impliqués dans le projet « Accroche active ! Pour une jeunesse mobilisée et actrice de son avenir »
- Un rapport final détaillé en fin de mission.

PERSONNEL :

Le personnel nécessaire à la réalisation de ces missions est recruté, formé, rémunéré et dirigé par le titulaire, conformément à la législation en vigueur en droit du travail.

Le titulaire prend l'engagement de respecter et de faire respecter toutes les contraintes légales, réglementaires et conventionnelles, en particulier, dans le domaine de la réglementation du travail, de la protection sociale, de l'hygiène et de la sécurité.

Il s'engage à ce que le personnel remplisse toutes les conditions de qualifications et de compétences requises notamment dans les domaines de la l'action sociale et éducative, et plus particulièrement sur la question de la prise en charge de jeunes en situation de décrochage scolaire.

Sont particulièrement attendues :

- La connaissance de l'environnement éducatif et social
- La connaissance des problématiques éducatives et sociales dans une approche systémique
- Des compétences en matière de coordination d'acteurs éducatifs et sociaux
- Des compétences et expériences en matière d'accompagnement de jeunes âgés de 16 à 18 ans
- Des compétences en matière d'évaluation

Le titulaire veillera à ce que les personnels respectent les principes suivants :

- **La discrétion**, pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions portés à connaissance au cours de l'exécution de la mission.
- **La neutralité** : aucune activité, ni manifestation de nature politique ou confessionnelle ne sera acceptée
- **La continuité du service public** : Le titulaire s'efforcera de préserver la stabilité des équipes pour assurer une continuité du service public.

SUIVI DE LA MISSION

Le suivi de la mission sera assuré par le GIP Réussite Educative de Valenciennes Métropole en lien étroit avec les partenaires du projet « Accroche active ! Pour une jeunesse mobilisée et actrice de son avenir ». Des rencontres seront régulièrement organisées avec le directeur du GIP Réussite éducative pour faire le point sur l'avancée du projet.

Un comité technique réunissant les principaux partenaires de ce dispositif sera réuni une à deux fois par an. Plus ponctuellement, le prestataire participera aux instances de suivis organisées par la CAVM. Le prestataire s'associera au directeur du GIP Réussite Educative pour préparer et animer ces instances.

Durant la mission, le titulaire aura à fournir un rapport trimestriel comprenant des indicateurs d'activité et de dépenses. La transmission de ce rapport en temps et en heure conditionnera le paiement des services faits sur le trimestre ainsi justifié.

DUREE

Le marché est décomposé en une tranche ferme (phase 1) et 3 tranches optionnelles (Phases 2, 3 et 4) :

- Phase 1 : novembre 2018 – décembre 2019
 - constitution du partenariat, des instances, des procédures et outils
 - animation du dispositif et accompagnement des jeunes (phase d'expérimentation)
- Phase 2 : janvier 2020 – décembre 2020
 - Animation du dispositif et accompagnement des jeunes (année 2020)
- Phase 3 : janvier 2021 – juillet 2021
 - Animation du dispositif et accompagnement des jeunes (année 2021)
- Phase 4 : juillet 2021 – octobre 2021
 - évaluation et écriture du rapport

PRIX

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges liées à l'exécution des prestations, notamment celles liées à l'emploi des personnels, aux assurances, aux frais postaux, aux déplacements, aux impôts et taxes. Ces prix pourront faire l'objet de négociation.

LOCAUX ET MOYENS MATERIELS

Le titulaire devra mettre à disposition des personnels des locaux et du matériel permettant la bonne réalisation de la mission. Au regard de la mission, les locaux accueillant les personnels devront être situés au plus près du territoire à couvrir.

PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces qui régissent la réalisation des prestations sont énumérées ci-dessous, le titulaire déclare en avoir pris connaissance et accepter toutes les clauses qu'elles comportent.

- **Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (C.C.A.G/F.C.S.)** tel que fixé par l'arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services. Ce document n'est pas matériellement joint aux pièces du marché mais il est disponible sur le site Internet Legifrance à l'adresse suivante : <http://www.legifrance.gouv.fr/>
- Le présent **cahier des clauses particulières** (C.C.P.), dont l'exemplaire original conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur fait seul foi ;
- Le **règlement de la consultation**
- **La décomposition du prix global et forfaitaire**

MODALITES DE PAIEMENT

Avance

Aucune avance ne sera effectuée.

Acomptes

Les prestations ayant donné lieu à un commencement d'exécution du marché ouvrent droit à des acomptes. Le montant des acomptes correspond à la valeur des prestations réellement effectuées et justifiées. La périodicité du versement des acomptes est fixée à trois mois.

Modalités de facturation et de règlement

Le titulaire remet chaque trimestre, après service fait, une demande de paiement précisant les sommes auxquelles il prétend. Il joindra toutes pièces complémentaires permettant de justifier la nature et le montant des dépenses, notamment la demande d'acompte imposée par l'ANRU dans le cadre du PIA JEUNESSE. La demande est adressée au directeur du GIP Réussite Educative à l'adresse suivante :

*GIP Réussite Educative de Valenciennes Métropole
2, place de l'Hôpital Général
BP 60227
59305 Valenciennes Cedex.*

La somme due au titulaire est réglée, après service fait, par virement administratif, dans un délai de mandatement de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

OPERATIONS DE VERIFICATION – RECEPTION

Le GIP Réussite Educative peut à tout moment procéder au contrôle et à la vérification de la réalisation de la mission.

Dans ce cadre, le titulaire devra fournir tout élément permettant d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs de la mission qui lui a été confiée, sur la base d'un référentiel d'évaluation construit avec le GIP et les partenaires du projet.

ASSURANCES ET RESPONSABILITE

Le titulaire doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations. Le titulaire fait son affaire des franchises éventuellement prévues dans les polices d'assurance qu'il aurait souscrites.

Le titulaire doit justifier, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout début d'exécution de celui-ci, qu'il est titulaire de ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

A tout moment durant l'exécution du marché, le titulaire doit être en mesure de produire cette attestation, sur demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande.

CONDITIONS DE RESILIATION

En application de l'article 49 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, après signature du marché, en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 45, 46 et 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail conformément au III de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, l'acheteur peut résilier le marché public.

Résiliation pour faute

La décision de résilier le marché peut être prise par le représentant du pouvoir adjudicateur dans le cadre de mesures coercitives lorsque le titulaire n'a pas déféré à sa mise en demeure dans un délai de quinze jours, suite à une défaillance dans la réalisation des prestations demandées et dans les cas énumérés à l'article 32.1 du CCAG/FCS. Il ne sera pas alors payé d'indemnité. Le cas échéant, il peut être pourvu à l'exécution du marché aux frais et risques du titulaire.

Résiliation unilatérale du fait du GIP Réussite Educative

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de prononcer l'arrêt d'exécution des prestations par lettre recommandée avec avis de réception postale.

Le paiement des prestations se fera au prorata des prestations validées de façon contradictoire.

Le titulaire est tenu d'exécuter les prestations en cours de réalisation jusqu'à la date de résiliation.

Article 16 – Litiges et compétence des tribunaux

Les litiges pouvant naître de l'application du présent marché relèvent, en premier ressort du Tribunal Administratif de Lille.